REPERTOIRE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

N° Délibération	Objet	Vote
2022-072	DROIT DE PREEMPTION PARCELLE C1650 C1654 C165	Adopté à l'unanimité
2022-073	DEMANDE DE SUBVENTION CDST ARROSAGE STADE FOOT	Adopté à l'unanimité
2022-074	DEMANDE DE SUBVENTION CDST VIDEOPROTECTION	Adopté à l'unanimité

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 05 Octobre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTEILLER, maire.

Etaient présents : Mmes Thérèse BAUDOUIN, Anne-Marie ISAÏA, Jessica GOUJON, Nathalie SORDI, Mme Agnès BURLE, Mme Céline BOYER, Mme Sylvie ALAZARD
Mrs Philippe BOUTEILLER, Jérôme PAOLI, Julien BRUNET, Philippe BERNARD, Jaouad ABOUD

Mme Jessica GOUJON est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation compte rendu séance du 07 Septembre 2022
- Informations diverses et décisions prises depuis le dernier conseil
- Questions soumises à délibération :
  - Question n° 1 : Droit de préemption parcelle C 1650/ C 1654 / C 1658
  - Question n° 2 : Demande de subvention au Département au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour le projet d'arrosage du terrain de football de Vacqueyras
  - Question n° 3 : Demande de subvention au département au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour le projet de vidéosurveillance
  - Question n° 4 : Projet de réfection du toit plat de l'école – pose de panneaux solaires et Demande de subvention au département au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territorial (CDST) part « développement durable »
- Questions diverses
- Questions orales ou écrites
- Comptes rendus succincts des réunions et commissions

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 05 Octobre 2022

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à porter au compte rendu du conseil municipal du 05 Octobre 2022 qui leur a été transmis par mail.

Ce compte rendu est **approuvé à l'unanimité.**

1. Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- *Décision 2022-D010 Contrat d'emprunt pour l'aménagement d'un parking communal :*
  Banque : Crédit Agricole Alpes Provence
  Durée : 5 ans
  Montant : 50 000 €
  Taux fixe : 2.44%

- *Décision 2022-D011 Sollicitation subventions Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour l'amélioration d'un terrain en pelouse naturelle*
  Banque : Crédit Agricole Alpes Provence
  Montant total du projet : 32 635 € HT
  Montant sollicité : 20% des travaux soit 6 527 €

- *Décision 2022-D012 Contrat d'emprunt pour la création de commerces en entrée de ville*
  Banque : Crédit Agricole Alpes Provence

Durée : 15 ans
Montant : 450 000 €
Taux fixe : 2.79%

Monsieur le Maire informe l'assemblée des points suivants :

- Il a rencontré le Président du club de football de Vacqueyras. Ce type d'échange pourrait avoir lieu une fois par an. Est évoqué le projet de repeindre les vestiaires la seconde semaine des vacances scolaires de la Toussaint. La mairie pourrait fournir la peinture.
- Du parquet isolant va être installé dans le cabinet d'Ostéopathie.
- Un défibrillateur va être installé à l'entrée de la Mairie en extérieur et celui de la mairie sera déplacé à la salle polyvalente.
- Des jeux de cours ont été achetés pour mettre à disposition des enfants durant le temps périscolaire.
- La Mairie va participer financièrement (1 500 €) à la peinture d'une fresque dans la cour de l'école.
- Concernant le projet de modification du PLU, le commissaire enquêteur a été nommé : Monsieur LAMOUROUX.

Monsieur le Maire demande à retirer la question n°04 de l'ordre du jour
A l'unanimité, cette question est retirée.

2. Questions soumises à délibération

• Question n°1 (Délibération 2022-072) : Droit de préemption parcelle C 1650/ C 1654 / C 1658

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles situées au Lieu-dit « Ameleraie » (Zone UB du PLU) :

- C 1650 d'une surface totale de 276 m2
- C 1654 d'une surface totale de 43 m2
- C 1658 d'une surface totale de 27 m2

Les bâtiments vendus sont à usage d'habitation. Le prix de vente est de 275 000 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la préemption des parcelles mentionnées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de ne pas user de son droit de préemption pour la parcelle C 1650 d'une surface totale de 276 m2.
- DECIDE de ne pas user de son droit de préemption pour la parcelle C 1654 d'une surface totale de 43 m2.
- DECIDE de ne pas user de son droit de préemption pour la parcelle C 1658 d'une surface totale de 27 m2.

• Question n°2 (Délibération 2022-073) : Demande de subvention au département au titre du contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) pour le projet d'arrosage automatique du terrain de football de Vacqueyras

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Municipalité souhaite mettre en place l'arrosage automatique du terrain de football de la Commune,

Considérant que le plan de financement estimatif est de 32 635 € HT,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention départementale dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST),

Considérant le plan de financement suivant :

Dépense (HT)		**Recettes**		
Création d'un arrosage intégré	32 635	Organismes	Taux	Montant
		FAFA	20%	6 527
		CDST 2020-2022 Dotation de base	60%	19 581
		Autofinancement	20%	6 527
TOTAL	**32 635**		**100%**	**32 635**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter la contractualisation avec le Département de Vaucluse au titre du CDST 2020-2022 à hauteur de 60% des dépenses éligibles soit 19 581 €.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le plan de financement du projet de mise en place de l'arrosage automatique du terrain de football.
- SOLLICITE la contractualisation avec le Département de Vaucluse, au titre du CDST 2020-2022 à hauteur de 60% des dépenses éligibles soit 19 581 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Question n°3 (Délibération 2022-074) demande de subvention au département au titre du contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) pour le projet de mise en place de la vidéo-protection**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Municipalité souhaite mettre en place un système de vidéo-protection sur le territoire de la Commune,

Considérant que le plan de financement estimatif est de 77 000 € HT,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention départementale dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST),

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
vidéosurveillance	77 000 €	Organismes	Taux	Montant
		CDST 2020-2022 Dotation de base	20%	15 400 €
		FIDP	50%	38 500 €
		Autofinancement	30%	23 100 €
TOTAL	**77 000 €**		**100%**	**77 000 €**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter la contractualisation avec le Département de Vaucluse au titre du CDST 2020-2022 à hauteur de 20 % des dépenses éligibles soit 15 400 €.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

-APPROUVE le plan de financement du projet de mise en place de la vidéo-protection.
-SOLLICITE la contractualisation avec le Département de Vaucluse, au titre du CDST 2020-2022 à hauteur de 20 % des dépenses éligibles soit 15 400 €.
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Questions diverses :

Jessica GOUJON évoque le goûter de Noël des ainés et l'idée d'y inviter des jeunes afin de rendre l'évènement intergénérationnel.
Est évoquée la problématique des panneaux de signalisation « entrée de ville » absents sur plusieurs chemins communaux de Vacqueyras. Il faudra prendre attache auprès de la sécurité routière afin de traiter la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à

Le secrétaire de séance — Le Maire

Jessica GOUJON — Philippe BOUTEILLER